



MARAINS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2025 à ISIGNY-SUR-MER

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2025/80 Fonction publique – Personnel non titulaire de la Fonction Publique Territoriale - Crédit d'un poste non-permanent d'un(e) chargé(e) de mission « contrat biodiversité » à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} mars 2026, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 18 mois renouvelable jusqu'à 6 ans sous réserve d'obtenir les financements demandés

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 17 novembre 2025 à Isigny-sur-Mer, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 novembre 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (*pouvoirs d'Antoine JEAN et Valérie LAISNEY*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît FIDELIN (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Patricia GADY-DUQUESNE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE (*pouvoir de Hedwige COLLETTE*), Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir d'Aurélie GIGAM*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR*), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampen), Aurélien MARION (Appeville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Christophe FOSSEY*)

avec voix consultative

Jean-Philippe DESLANDES (Conservatoire du littoral), Jean-Louis HARDY (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean-François TAPIN (Chambre d'Agriculture de Normandie), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche),

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédric NOUVELLOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Maryse LE GOFF Martine LEMOINE,

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS2025_80-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Dézert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Guillaume **BARRON** (Directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 23 membres + 11 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2025/80 Fonction publique – Personnel non titulaire de la Fonction Publique Territoriale - Crédation d'un poste non-permanent d'un(e) chargé(e) de mission « contrat biodiversité » à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} mars 2026, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 18 mois renouvelable jusqu'à 6 ans sous réserve d'obtenir les financements demandés

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,

Vu le décret 88-145 modifié,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) d'un(e) chargé(e) de mission « contrat biodiversité » à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} mars 2026, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 18 mois.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est sollicité par l'Agence de l'Eau pour expérimenter en Seine-Normandie un système pilote de certificats biodiversité permettant de mobiliser des financements privés pour restaurer ou préserver la biodiversité des zones humides, en rémunérant des agriculteurs et autres gestionnaires d'espaces naturels prenant des engagements volontaires.

L'objectif serait, en s'appuyant sur l'expérience du Parc, de développer un cadre méthodologique pour l'évaluation de l'état de la biodiversité en zone humide, en vue d'émettre des certificats biodiversité.

Il s'agit d'une approche résolument territoriale pour la mise au point d'un projet opérationnel, répondant à des principes d'implication des parties prenantes locales et de répartition équitable des revenus.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS2025_80-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

La mission consiste à :

- mobiliser, sur un ou plusieurs secteurs à définir, les gestionnaires des espaces (agriculteurs , chasseurs, associations...) autour du projet,
- participer en concertation avec les acteurs locaux et les scientifiques à la définition du cahier des charges et des indicateurs des futurs contrats,
- évaluer la faisabilité du déploiement des contrats biodiversité,
- contribuer à la réalisation du bilan de l'expérimentation.

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Ingénieur territorial au regard de ses qualifications et du régime indemnitaire afférent.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) d'un(e) chargé(e) de mission « contrat biodiversité » sur le grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} mars 2026, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 18 mois (sous réserve d'obtenir les financements demandés) renouvelable jusqu'à 6 ans. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'ingénieur territorial et du régime indemnitaire afférent.
- **ADOPTÉ** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2026.
- **AUTORISE** le président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 8 décembre 2025**

**Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Poids d'Ouve - BP 137
Saint-Jôme-en-Cotentin
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr